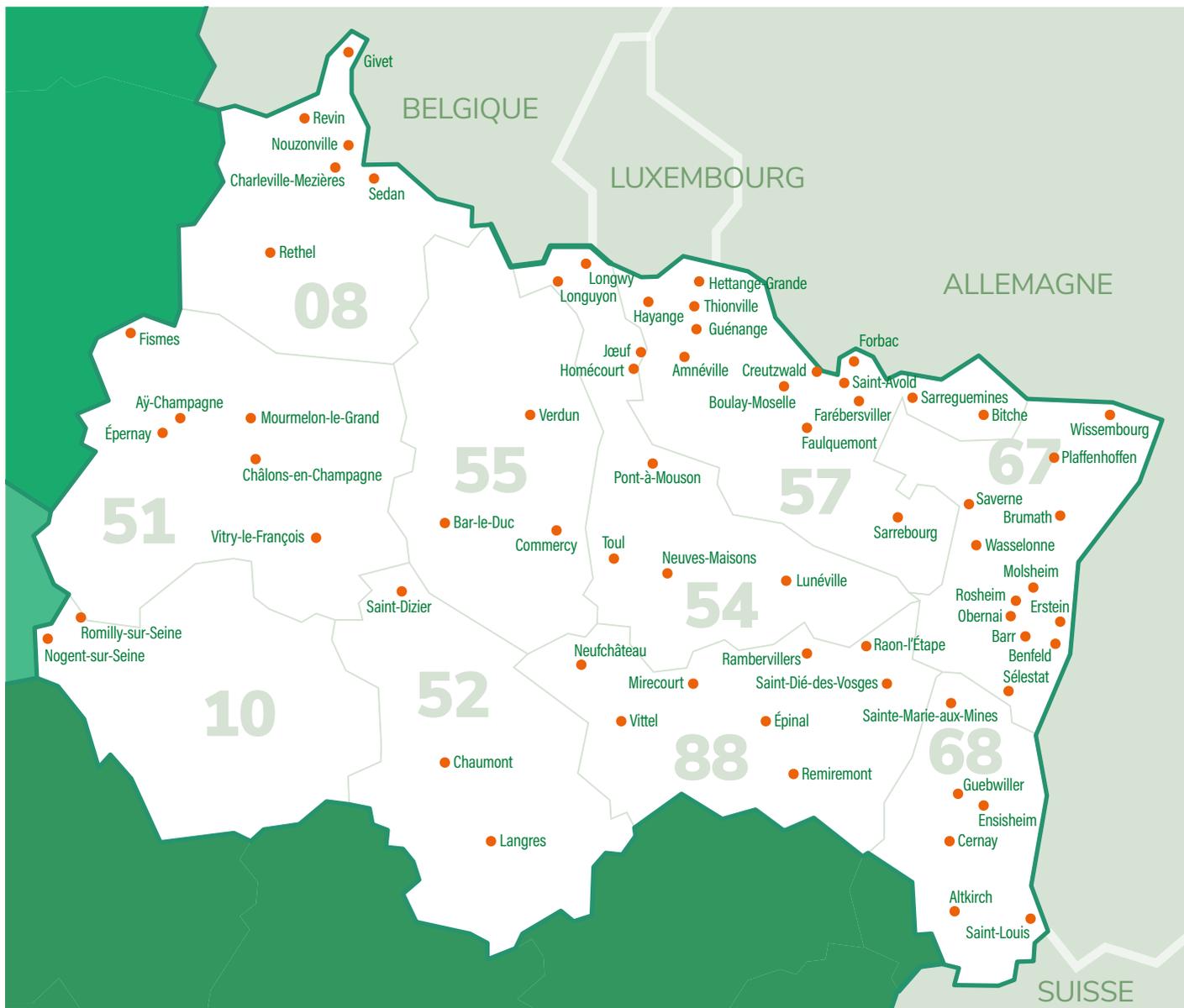




Imaginer une nouvelle nature en ville pour le Grand-Est

La DREAL Grand-Est avec le soutien de la DGALN du **Ministère de la Transition Écologique** vous invite à participer à la deuxième édition du concours **Biome**. Ce concours national d'idées est ouvert aux **étudiants en école d'architecture et de paysage**.



Cartographie de 68 petites et moyennes villes du Grand-Est

La végétalisation des villes est un enjeu majeur face au changement climatique et à ses impacts sur nos espaces de vie. La ville, par sa densité, amplifie les effets liés au dérèglement climatique. Les solutions de renaturation peuvent permettre d'atténuer ces effets en agissant notamment sur la santé, la biodiversité et de manière générale sur l'amélioration de la qualité de vie.

COMMENT PARTICIPER ?

Le concours est ouvert aux étudiants inscrits pour l'année universitaire 2022/2023 dans une école d'architecture ou de paysage. Le concours est réservé aux étudiants de Licence 3, Master 1, Master 2 et HMONP pour les étudiants en architecture. Les étudiants inscrits dans d'autres cursus universitaires peuvent intégrer une équipe dès lors que cette dernière comprend au moins un étudiant en école d'architecture ou de paysage. Il est encouragé de constituer des équipes mixtes et pluridisciplinaires.

Retrouvez les projets lauréats de la première édition :

» Nature en ville : Première édition du concours d'idées
 BIOME - DREAL Grand Est (developpement-durable.gouv.fr)

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Ouverture des inscriptions :

> **Lundi 31 octobre 2022**

Date limite de rendu des projets :

> **Jeudi 13 juillet 2023 à 23h59**

Jury technique vérification

administrative et présélection :

> **Début septembre 2023**

Jury final et cérémonie de remise des prix :

> **Octobre 2023**

Inscriptions et dépôts des projet sur :

<https://drealgrandest.wiin.io/fr/>



ou en scannant
ce QRcode